

Arrêté n°2021-14-0012

Fixant le calendrier prévisionnel indicatif 2021 des appels à projets pour la création d'établissements et de services médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L313-1-1 et R313-4 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appels à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le calendrier prévisionnel indicatif 2021 des appels à projets que l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes envisage de lancer, pour satisfaire aux besoins constatés sur le territoire en matière d'établissements et de services médico-sociaux, dont l'autorisation relève de sa compétence exclusive est arrêté comme suit :

Calendrier de lancement	Type d'établissements (et services pour personnes en difficultés spécifiques)	Nombre de places	Territoire d'implantation du projet
1 ^{er} semestre 2021	Structure dénommée « lits d'accueil médicalisés » (LAM)	15	Haute-Savoie

1 ^{er} semestre 2021	Appartement de coordination thérapeutique (ACT)	3	Ardèche
1 ^{er} semestre 2021	Appartement de coordination thérapeutique (ACT)	40 dont 24 « hors les murs »	Métropole de Lyon
1 ^{er} semestre 2021	Structure dénommée « lits halte soins santé » (LHSS)	3	Ardèche
1 ^{er} semestre 2021	Structure dénommée « lits halte soins santé » (LHSS)	9	Isère
2 ^{ème} semestre 2021	Appartement de coordination thérapeutique (ACT)	4	Allier
2 ^{ème} semestre 2021	Appartement de coordination thérapeutique (ACT)	13	Isère
2 ^{ème} semestre 2021	Structure dénommée « lits halte soins santé » (LHSS)	3	Drôme
2 ^{ème} semestre 2021	Structure dénommée « lits halte soins santé » (LHSS)	19	Métropole de Lyon et/ou Nouveau Rhône
2 ^{ème} semestre 2021	Structure dénommée « lits d'accueil médicalisés » (LAM)	15	Puy-de-Dôme

Calendrier	Type d'établissement et service (secteur Handicap)	Nombre de places	Territoire d'implantation du projet
1 ^{er} semestre 2021	Plateforme de Répit (établissements expérimentaux)	A définir	Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sera consultable sur le site internet de l'ARS.

Article 3 : Les personnes morales gestionnaires d'établissements et/ou de services médico-sociaux ainsi que les fédérations ou les unions qui les représentent peuvent faire connaître leurs observations sur le présent

calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs, auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : Le Directeur de l'Autonomie et la Directrice de la Santé Publique de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2021

Le Directeur Général de l'ARS
Auvergne-Rhône-Alpes

Pour le Directeur général et par délégation,
Le directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2021-023

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2021

Sommaire

38_ Rectorat de Grenoble

84-2021-01-27-007 - Arrêté SJC n°2021-07 portant délégation de signature de la rectrice au DASEN de l'Ardèche (4 pages) Page 4

69_ Rectorat de Lyon

84-2021-01-26-004 - Arrêté n°2021-03 du 26 janvier 2021 portant délégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour le département de l'Ardèche (2 pages) Page 8

84-2021-01-26-005 - Arrêté n°2021-04 du 26 janvier 2021 portant délégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour le département du Cantal (2 pages) Page 10

84_ ARS Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2021-01-26-018 - 2021-14-0012_ Arrêté fixant le calendrier prévisionnel indicatif 2021 des appels à projets pour la création d'établissements et de services médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes (3 pages) Page 12

84-2021-02-04-002 - 2021-22-0005 Portant révision du Schéma régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes (7 pages) Page 15

84-2020-11-18-232 - Arrêté 0178 FAM SILOE EOVI VERS AESIO (3 pages) Page 22

84-2020-12-07-037 - Arrêté 0197 (3 pages) Page 25

84-2020-12-07-038 - Arrêté 0198 (3 pages) Page 28

84-2020-12-04-024 - Arrêté 0226 pour RAA (3 pages) Page 31

84-2020-12-04-025 - Arrêté 0227 pour RAA (3 pages) Page 34

84-2020-12-28-005 - Arrêté 0240 pour RAA (3 pages) Page 37

84-2020-12-28-006 - Arrêté 0244 (3 pages) Page 40

84-2021-02-01-016 - Arrête 2021-17-0031, portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « PUI LIMAGNE LIVRADOIS » (2 pages) Page 43

84-2021-01-19-018 - Arrêté N°2020-14-0250 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à «ACIS France» pour le fonctionnement de l'EHPAD Claudine Echernier (3 pages) Page 45

84-2021-01-14-012 - Arrêté n°2021-17-0018 portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de Saint Geoire en Valdaine (Isère) (3 pages) Page 48

84-2021-01-28-007 - Arrête portant désignation de Mr COHEN directeur d'hôpital (2 pages) Page 51

84-2021-01-25-003 - ARS DOS 2021 01 25 17 0021 (1 page) Page 53

84-2020-11-02-024 - IME CHATEAU DE SOUBEYRAN - Extension de 4 places (4 pages) Page 54

84_ DIRECCTE Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2021-01-27-001 - Arrêté 2021-29_CROCT (5 pages) Page 58